

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
- CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL -
Règle 18ter.3)

I. Office qui envoie la déclaration:



OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES
SECTION DE RECHERCHE ET D'EXAMEN DES MARQUES
BUCAREST, 5, rue Ion Ghica, Secteur 3, Code 030044, ROUMANIE
Téléphone : +40-21-306.08.00/01/02.../28/29, Fax : +40-21- 312.38.19
http : //www.osim.ro e-mail : office@osim.ro

II. Numéro de l'enregistrement international:

1158265

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): **Albis Technologies AG**, *Albisriederstrasse 199, CH-8047 Zürich (CH) SUISSE*

IV. Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, effectué par l'examineur: **LUIZA MOCANU**

L'Administration de Roumanie décide: *La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou services.*

A. Motivation de cette déclaration:

☒ **L'AVIS DE LA COMMISSION D'OPPOSITION PRÉSENTÉ À L'ANNEXE:**

❖ *La Commission d'Opposition a décidé d'accepter l'opposition.*

☐ **AUTRES MOTIFS**

B. Recours contre cette déclaration pourra être présenté:

► Conformément à l'art. 86-(1) de la *Loi No. 84/1998 republiée concernant les marques et les indications géographiques*, « Les décisions l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques concernant les demandes d'enregistrement des marques et les demandes d'enregistrement des indications géographiques peuvent être contestées auprès de cet Office par toute personne intéressée, dans un délais de 30 jours à compter de la communication ou de la publication de l'enregistrement de la marque ou de l'indication géographique, selon le cas, avec le paiement de la taxe légale »

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration: **Chef Service de Marques:**
MITRITA HAHUE

VI. Date: **ARPOp 425 - 2013 - 2 / 30.07.2014**



OFICIUL DE STAT PENTRU INVENȚII ȘI MĂRCI

AVIZUL COMISIEI DE EXAMINARE OPOZIȚII

cu privire la opoziția, înregistrată la OSIM cu nr. 1020175 din data 23.07.2013, împotriva înregistrării cererii de marcă, depusă pe cale internațională,

nr. 1158265 – **MetroIntegrator**

☛ Oponent: **MIP METRO Group Intellectual Property GmbH & Co. KG**, Metro-Strasse 1
40235 Düsseldorf, GERMANIA

☛ Mandatar: **MILCEV BURBEA INTELLECTUAL PROPERTY & LAW OFFICE**

☛ Marcă anterioară invocată în opoziție:

MI nr. 1096843/09.02.2011 –

METRO

, protejată pe clasele de produse și servicii:

- 01: „*Produits chimiques à usage industriel, scientifique, photographique, agricole, horticole et sylvicole; résines artificielles à l'état brut; matières plastiques à l'état brut; engrais pour les terres; produits chimiques pour durcir et souder les métaux; produits chimiques pour conserver et stabiliser les aliments; matières à tanner; adhésifs [matières collantes] pour l'industrie; terreau (humus); sols cultivés, tourbes (engrais); agents pour l'amendement des sols (chimiques); films [pellicules] non impressionnés; sels de déneigement; préparations pour activer la cuisson normale et la cuisson au four, à usage industriel; défoliants; produits de réparation et rapiéçage (chimiques); planches d'impression offset (photosensibles); amidon à usage industriel; additives (chimiques) pour l'essence, le pétrole et le carburant; édulcorants chimiques; agents chimiques d'imprégnation; produits chimiques pour le traitement de l'eau et des récipients d'eau; mélanges antigel; solvants pour vernis et laques.*”

- 02: „*Couleurs, vernis, laques; préparations antirouille, produits pour la conservation du bois; colorants; mordants; résines naturelles à l'état brut; métaux en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; produits anticorrosion; liants pour peintures, fixatifs (laques); diluants et épaississants pour peintures et laques; encres d'imprimerie; toner (noir); pâtes d'impression (couleurs de fond); ciment (résine naturelle); matières colorantes*”

pour aliments et boissons; produits colorants pour cosmétiques; enduits métalliques compris dans cette classe."

- 03: „Préparations cosmétiques; savons; produits de parfumerie, huiles essentielles, préparations pour les soins corporels et esthétiques, ainsi que pour les bébés et petits enfants; lotions capillaires; dentifrice, préparations pour nettoyer les cheveux, la peau et les dents, en prendre soin et les embellir; préparations de soins buccaux; détergents; détachants; assouplissants; vaporisateurs de parfum (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); bois odorants, parfums pour la lessive; huiles essentielles à usage alimentaire; substances aromatiques, préparations botaniques (huiles essentielles), essences et huiles essentielles; produits épilatoires; détartrants à usage ménager; graisses cosmétiques; agents de polissage; agents de lissage (produits de glaçage pour le blanchissage); teintures pour cheveux; préparations colorantes à usage cosmétique; cosmétiques; trousse de toilette pour cosmétiques (garnies); préparations pour entretenir et nettoyer le cuir; huiles et graisses pour nettoyer et entretenir; huiles de parfumerie; produits de rasage; produits pour le dérouillement; teintures cosmétiques; produits solaires (cosmétiques), amidon (colles); cosmétiques pour animaux; shampoings pour animaux; graisses à usage cosmétique, coton hydrophile à usage cosmétique; agents pour nettoyer et entretenir les autos; lingettes imprégnées ou humides pour l'hygiène personnelle; agents nettoyants pour toilettes; encens; teintures cosmétiques."

- 04: „Huiles et graisses à usage technique; lubrifiants, agents pour arroser et lier la poussière; carburants (y compris carburants moteurs) et matières éclairantes; bougies et mèches pour illuminations; cires, préparations pour le dépoussiérage, préparations d'huile pour revêtements anti-adhésifs; additifs pour carburants (non chimiques); préparations pour dépoussiérer; combustible pour briquets."

- 05: „Produits médicaux pharmaceutiques et vétérinaires, ainsi qu'à base homéopathique; préparations hygiéniques à usage médical; préparations chimiques et préparations pour soins de santé; coton hydrophile à usage médical; produits alimentaires diététiques et préparations alimentaires à usage médical; aliments pour bébés, ainsi que préparations diététiques; plantes médicinales et extraits de plantes; compléments nutritionnels médicaux, préparations de vitamines; chewing-gums médicaux; emplâtres et matériel pour bandages; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; agents désinfectants; pesticides; fongicides; herbicides; désodorisants d'intérieur en spray; articles d'hygiène féminine, à savoir protège-slips (produits de toilette) et tampons; couches pour incontinents."

- 06: „Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour voies ferrées; câbles et fils métalliques (à usage non électrique); serrurerie et quincaillerie métalliques; tubes et tuyaux métalliques; coffres-forts; produits en métaux et en fer, non compris dans d'autres classes; minerais métalliques; feuilles métalliques pour emballer; pellicules d'aluminium, contenants métalliques; tôles métalliques; câbles métalliques; volets roulants en acier."

- 07: „Machines à usage industriel, agricole, horticole et sylvicole, ainsi que pour l'artisanat, les machineries, les équipements et véhicules, les techniques du bâtiment et les loisirs, machines-outils; moteurs (autres que moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (autres que pour véhicules terrestres); équipements agricoles, sylvicoles et horticoles autres qu'entraînés manuellement; machines agricoles, sylvicoles et horticoles; couveuses pour oeufs; appareils électriques de cuisson, de nettoyage et de

tâches ménagères (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); machines à filtrer; pompes (machines); générateurs, soupapes de pression et régulateurs en tant que composants de machines; machines et outils électriques et pneumatiques pour transformer les métaux, le bois et les matières plastiques, pour le secteur du bâtiment, pour l'industrie du bois, pour les artisans et les amateurs de loisirs, compresseurs (machines); machines et équipements de soudage; équipements et dispositifs de brasage (à gaz); machines de nettoyage et levage, machines à coudre, machines à tricoter, machines à repasser et machines à exprimer le linge; tables et bases de machines; moteurs à utiliser pour exploiter automatiquement des volets roulants; machines de levage; dispositifs à soupape de vidange (machines); compresseurs (machines) et accessoires, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe, sableuses de décapage; monte-charges mécaniques à câble et à poulie; étiqueteuses; outils d'artisanat (non entraînés manuellement); entraînements hydrauliques; composants et accessoires pour les machines, dispositifs et équipements précités (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); tondeuses (machines) électriques; chasse-neige; machines à laver la vaisselle; chasse-neige; générateurs de courant; machines de nettoyage."

- 08: „Outils entraînés manuellement pour aléser, nettoyer, polir et lever; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches; équipements et instruments de rasage; outils et dispositifs entraînés manuellement à usage industriel, artisanal, horticole et sylvicole, ainsi que pour les machineries, équipements, véhicules à moteur, techniques du bâtiment et les loisirs; lames; coutellerie; tondeuses pour la coupe de la barbe; instruments et dispositifs, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe, pour pédicures et manucures; accessoires de pédicures; vaporisateurs entraînés manuellement; accessoires électriques de pédicures et manucures; dispositifs électriques de pédicures et manucures."

- 09: „Appareils et instruments scientifiques, de navigation, de mesurage, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesure, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; équipements et instruments pour conduire, distribuer, transformer, stocker, réguler et commander le courant électrique; dispositifs pour enregistrer, transmettre et reproduire des sons et images; supports d'enregistrement magnétiques; disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à préparation; caisses enregistreuses; machines à calculer; instruments et dispositifs pour enregistrer, transmettre, recevoir et reproduire du son et/ou des images et/ou des données traités électriquement (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe), également pour un usage portable et pour être embarqués à bord de véhicules à moteur; dispositifs de navigation; équipements et instruments photographiques, cinématographiques et optiques; supports d'enregistrement de données pour stocker des informations, données, images et sons (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); supports d'enregistrements enregistrés; fichiers de données de sons, musiques, images, vidéos et jeux (téléchargeables), en particulier en tant que téléchargements Internet; dispositifs de traitement de données et ordinateurs; machines et dispositifs à copier; mémoires électroniques, magnétiques et optiques; disques électriques dotés d'éléments de mémoire, tous les articles précités contenant ou non des informations stockées; microprocesseurs; périphériques informatiques, y compris leurs accessoires, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe, matériel informatique (logiciels); consoles de jeux électroniques; verrous et serrures électriques; dispositifs de maintenance en tant que matériel auxiliaire pour téléviseurs ou ordinateurs; programmes informatiques

et logiciels; logiciels de banque de données; extincteurs; triangles de signalisation; câbles électriques, fils électriques, commutateurs et tableaux de distribution [électricité]; batteries; tachymètres; transformateurs électriques; films [pellicules] impressionnés; vêtements de prévention des accidents, y compris chaussures; vêtements spéciaux pour opérations de sauvetage, à savoir articles vestimentaires et chaussures de prévention des accidents, radiations et incendies masques de protection pour le visage (masques de sécurité à usage professionnel), protections pour les yeux et masques pour le visage; combinaisons de plongée, lunettes de sport; casques; fers à repasser électriques; machines à souder les films; dispositifs de soudage et équipements de soudage électriques, chargeurs de batteries; récipients et contenants spéciaux, spécifiquement conçus pour contenir les équipements et instruments précités; lunettes, y compris lunettes de soleil et leurs parties."

- 10: „Équipements et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels; articles orthopédiques; matériel de suture chirurgical; couvertures et coussins chauffants à usage médical; dispositifs en rapport avec la santé, en particulier sphymomanomètres, appareils auditifs, thermomètres médicaux, dispositifs d'inhalation, dispositifs électriques d'acupuncture, appareils de massage, équipements médicaux de kinésithérapie, dispositifs de courant de stimulation à usage médical, coussins chauffants, dispositifs à rayons infrarouges à usage médical; coussins médicaux de soutien, dispositifs pour mesurer le pouls, appareils à polir les dents, préservatifs."

- 11: „Appareils d'éclairage, chauffage, production de vapeur, cuisson, réfrigération, séchage, ventilation, distribution d'eau et installations sanitaires; dispositifs électriques pour chauffer le corps à usage non médical; machines à laver et à sécher; pompes à chaleur, dispositifs électriques de cuisson, à savoir cuiseurs à vapeur, rôtissoires, fours, fours à convection, congélateurs, sorbetières (machines et équipements à glace) et yaourtières (électriques); robinets et vannes de robinets; appareils à bronzer; réfrigérateurs; friteuses électriques; torches pour l'éclairage, ampoules d'éclairage; grils (appareils de cuisson); sèche-cheveux; falots, appareils à micro-ondes, générateurs d'air chaud (générateurs de vapeur, autres que parties de machines); climatiseurs et installations pour l'air, grille-pain; sièges de toilettes; ventilateurs (climatisation); baignoires et douches, ainsi que leurs accessoires, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; éclairages, projecteurs, falots, lampes de table et leurs accessoires, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; dispositifs d'allumage; cafetières; bouilloires; tubes fluorescents et luminaires; bouillottes; bains à remous; équipements à air chaud."

- 12: „Appareils de transport terrestre, aérien ou aquatique; véhicules terrestres et engins de navigation, en particulier remorques et remorques de bateaux pour voitures, vélomoteurs, scooters, motocycles, vélos (également dotés de moteur), kayaks, embarcations à rames et voiliers, ainsi qu'engins chenillés à neige, brouettes, brouettes de jardin, fauteuils roulants, voitures d'enfants, chariots de golf, chariots dévidoirs et dériveurs ainsi qu'éléments et accessoires des véhicules terrestres et aquatiques précités (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); accessoires pour automobiles et bicyclettes, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; porte-bagages et porte-chargement pour véhicules à moteur; fauteuils roulants pour malades et déambulateurs."

- 13: „Armes à feu; munitions et missiles; explosifs; feux d'artifice; pétards; signaux de fumée; cartouchières; poudre à canon; armes de protection à base de gaz lacrymogène; amorces et amorces de détonateurs, autres que jouets; détonateurs; pulvérisateurs

d'autodéfense; accessoires et composants d'armes, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; affûts d'arme et conteneurs canons."

- 14: „Métaux précieux et leurs alliages, ainsi que produits en ces matières ou en plaqué, non compris dans d'autres classes, en particulier objets d'art et objets artisanaux, ornements et décorations en jais, bracelets de montres, médailles et médaillons, articles de bijouterie, bijoux, bijoux fantaisie, pierres précieuses et pierres fines; horloges et autres instruments chronométriques, ainsi que leurs accessoires et parties, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; porteclés."

- 15: „Instruments de musique."

- 16: „Papier, carton et produits en ces matières, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans d'autres classes; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; articles de papeterie; albums photos; colles à papier ou pour la papeterie ou le ménage; rubans autoadhésifs pour le papier, la papeterie ou le ménage; matériel pour artistes; pinceaux, machines à écrire et matériel de bureau (autre que meubles); matériel d'enseignement et de formation (autre qu'équipements), classeurs à anneaux; cartes géographiques; nécessaires pour écrire, cahiers d'exercices; matériaux d'emballage en matières synthétiques, non compris dans d'autres classes, en particulier enveloppes, sacs et films d'emballage; caractères d'imprimerie; clichés d'imprimerie; serviettes en papier à usage ménager et hygiénique; (pour autant qu'elles soient comprises dans cette classe) et couches-culottes en papier, et notamment en cellulose, molleton et floculants; sacs en papier et matières synthétiques pour conserver les aliments; etuis en papier."

- 17: „Caoutchouc, gutta-percha, gomme, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes; matières synthétiques (produits mi-ouvrés); matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tubes (non métalliques); feuilles, plaques et tiges mi-ouvrées en matières synthétiques destinées à la fabrication; amiante, mica et leurs produits, à savoir tissus de protection contre les incendies; flexibles (non métalliques); rubans auto-adhésifs, autres qu'à usage médical, ou pour le papier, la papeterie ou le ménage."

- 18: „Cuir et imitations de cuir, ainsi que produits en ces matières, non compris dans d'autres classes, en particulier pochettes, sacs, poches et petits articles en cuir; peaux et fourrures; valises et malles; parapluies; parasols et cannes; fouets, harnais et articles de sellerie; sacs d'emballage à bagages; sacs à dos; serviettes."

- 19: „Matériaux de construction non métalliques, en particulier bois mi-ouvré, ainsi que poutres, planches et panneaux, contre-plaqués, verre de construction, dalles ou tuiles et verre pour vitres, autre que verre pour vitres de véhicules; tuyaux (non métalliques) pour le bâtiment; asphalte, poix et bitume; constructions transportables (non métalliques), en particulier garages préfabriqués, abris de jardins, abris de rangement; monuments (non métalliques); kiosques (non métalliques)."

- 20: „Meubles, glaces (miroirs), cadres; produits non compris dans d'autres classes, en bois, bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières synthétiques; meubles de camping, literie (autre que linge de lit); matelas; oreillers; sacs de couchage pour le camping; stores."

- 21: „Dispositifs et contenants pour le ménage et la cuisson; peignes et éponges; brosses; matériel pour la brosse; ustensiles de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (autre que pour la construction); articles de verrerie; porcelaine et faïence, pour autant qu'elles soient comprises dans cette classe; dispositifs entraînés manuellement,

pour la maison et la cuisson, ainsi que récipients portatifs pour le ménage et la cuisson (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe), peignes électriques, brosses à dents et fil dentaire; arroseurs; batteries de cuisine (également métalliques), en particulier pots, poêles et chaudrons; seaux; articles en verre; porcelaine et grès pour le ménage et la cuisson; pièges à rongeurs et insectes; gants pour le ménage et le jardin; arrosoirs; verre pour vitres de véhicules (produit semi-fini); verre auquel sont incorporés de fins conducteurs électriques; récipients et contenants isothermes; articles de réfrigération d'aliments contenant des fluides d'échange de chaleur, à usage domestique; dispositifs et récipients de cuisson; oeuvres d'art en porcelaine, argile, verre, grès, verre et matériaux céramiques similaires; porte-journaux et récipients en matières plastiques; ustensiles de toilette; distributeurs de serviettes en papier; dispositifs de nettoyage, polissage (entraînés manuellement); enseignes en porcelaine ou en verre; trousse de toilette; vaisselle pour microondes; aquariums d'intérieur et terrariums et leurs couvercles; desserts et surtout (autres que couverts); ronds de serviettes, marmites; douches buccales; instruments de nettoyage (entraînés manuellement); brosses à l'exception des pinceaux; couverts et plats en matières plastiques."

- 22: „Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs, fixations, courroies (ces produits n'étant pas compris dans d'autres classes); matières de matelassage et rembourrage (autres qu'en caoutchouc ou matières synthétiques); fibres filées brutes; sacs de conditionnement en matière textile; cordes de remorquage de véhicules; duvet (plumes); emballages en paille pour bouteilles; chanvre; hamacs; laine de bois; jute; fibres textiles synthétiques; marquises en matières textiles et matières synthétiques; laine de rembourrage; sacs pour le transport et l'emmagasiner de marchandises en vrac; sisal; échelles de corde; fibres textiles; cordes d'emballage; laine (brute ou mi-ouvrée); fils de liage, non métalliques, à usage agricole; tentes pavillons; abrivents et rubans pour emballer des cadeaux et décorer des matières textiles."

- 23: „Fils à usage textile, en particulier fils de coton, filés de coton, chenille (fil), fils élastiques et fils à usage textile; fils de verre à usage textile; fils de caoutchouc à usage textile; fils de chanvre; fils de jute; fils de coco; fils de rayonne, fils en matières plastiques à usage textile; fils de lin; fil à coudre, soie (filée), fil de soie, fil à broder, fil à repriser, fil à tisser, laine (filée), fil de laine."

- 24: „Tissus et produits textiles, non compris dans d'autres classes; couvertures de lit et de table; matières textiles; rideaux; linge de maison; linge de table, autre qu'en papier, ou autre que linge de lit; matières textiles de revêtement de meubles; matières textiles décoratives; dessus-de-lit; draps; linge de bain, autre que vêtements; rideaux en matières textiles ou matières synthétiques; literie et linge de lit; moustiquaires; serviettes de table en matières textiles; toiles cirées (nappes); stores (stores roulants) en matières textiles ou matières synthétiques."

- 25: „Vêtements, articles chaussants, articles de chapellerie; vêtements de dessus et de dessous pour femmes, hommes, enfants et nourrissons, y compris vêtements de sport et vêtements décontractés; lingerie de corps; vêtements de nuit; maillots de bain; peignoirs de bain; ceintures; cache-col; accessoires, à savoir fichus, foulards, châles, pochettes; cravates; gants; bottes et chaussures; bonneterie."

- 26: „Dentelles et broderies, rubans et lacets, boutons, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles; cordons; guimpe; insignes ou badges (pour autant qu'ils

soient compris dans cette classe); articles décoratifs pour la chevelure; barrettes; toupets; pinces à pantalons; articles de mercerie à l'exception des fils; boîtes à couture; broderies."

- 27: „Tapis, paillassons, nattes, linoléum et autres revêtements de sols en caoutchouc, matières synthétiques ou textiles, en particulier moquettes, dalles de moquette, tapis et tapis chemins, tapisseries (autres qu'en matières textiles)."

- 28: „Jouets; cartes à jouer; jeux, en particulier jeux électriques et électroniques (y compris jeux vidéo), autres que conçus pour être utilisés avec des téléviseurs; matériel de gymnastique et de sport, pour autant qu'il soit compris dans cette classe; jeux automatiques à prépaiement (machines); accessoires de matériel de sport (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); équipements de sport (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); décorations pour arbres de Noël (autres qu'illuminations et confiseries décoratives), arbres de Noël en matières synthétiques; supports d'arbres de Noël; cartes à jouer."

- 29: „Viande, poisson, volaille et gibier; coquillages, non vivants; fruits de mer (coquillages, non vivants); les produits précités, également préparés; extraits de viande; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits; légumineuses (transformées); gélatines (gelées); confitures et marmelades; pâtes à tartiner sucrées; fruits cuits; oeufs, lait et produits laitiers; beurre; yaourt; caillés; crème; laits en poudre; boissons lactées mélangées sans alcool; huile de cuisson; purées de fruits et légumes; produits de pommes de terre transformés pour l'alimentation, pour autant qu'ils soient compris dans cette classe; fromages; préparations fromagères; plats cuisinés essentiellement à base de viande, poisson, coquillages, volaille, gibier, fruits ou légumes préparés (également surgelés); desserts au yaourt, caillés ou crème; produits de gibier, charcuterie, viande, volaille et poisson, ainsi que salades; viande, poisson, légumes, fruits instantanés, cuisinés et semi-cuisinés, ainsi que prêts à servir; potages et préparations pour potages; caviar; crèmes pour café; noix et autres en-cas (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); produits diététiques (autres qu'à usage médical) à base de protéines et aliments pour régimes (non médicaux) restrictifs et/ou peu caloriques à base de protéines; tous les produits précités également surgelés, conservés, stérilisés ou homogénéisés (dans la mesure du possible)."

- 30: „Café et produits à base de café, thé et produits à base de thé, cacao et produits à base de cacao; sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farine et préparations de céréales, également sous forme de mélanges et autres préparations; pains, pâtisseries et confiseries; crèmes glacées; miel; massepain; nougats; mélasse; blé; poudre à lever, sel; moutarde; vinaigres; sauces (condiments); épices et mélanges d'épices; glace à rafraîchir; sauces à salade; mayonnaises; succédanés de café et thé; pâtes alimentaires; chocolat et produits chocolatés; pralines, également fourrées de liquide; confiseries; bonbons; arômes alimentaires (autres qu'huiles essentielles); pâtes alimentaires et nouilles, ainsi que produits essentiellement à base de pâtes et nouilles; pâtés à la viande; ketchup; pizzas; céréales (préparations de céréales)."

- 31: „Produits agricoles, horticoles et sylvicoles, ainsi que graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; malt; oignons; plantes séchées, paillage et tourbe pour litières, litières; aliments pour animaux; algues pour l'alimentation animale et humaine; oeufs de poisson, coquillages et crustacés vivants; fleurs fraîches alimentaires."

- 32: „Bières, eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; boissons aux fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons; poudres effervescentes pour boissons; lait d'arachides (sans alcool); essences pour faire des boissons; extraits et nectars de fruits; jus végétaux (boissons); boissons isotoniques; limonades; sirops de limonade; eau au lithium; bière de malt; lait d'amandes; boissons à base de petit-lait; cidres (non fermentés); préparations pour faire des liqueurs; eau de Seltz; sodas; sorbets (boissons); produits à base d'eau (boissons) pour faire des eaux gazeuses, produits pour faire des eaux minérales; boissons sans alcool à base de miel.”
- 33: „Boissons alcoolisées (autres que bières), en particulier vin, eaux-de-vie, spiritueux et liqueurs; essences alcooliques; extraits alcooliques; hydromel; alcool de riz; boissons lactées alcoolisées essentiellement à base de lait; eaux-de-vie de fruits; vins bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée "Champagne"; vins mousseux.”
- 34: „Tabac; produits à base de tabac, articles pour fumeurs, en particulier pots à tabac, bouts de cigares et de cigarettes, étuis à cigares et cigarettes, cendriers (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe), râteliers à pipes, cure-pipes, coupe-cigares, pipes, dispositifs de poche pour rouler ses cigarettes, papier à cigarettes, filtres à cigarettes, cartouches de gaz pour briquets, blagues à tabac, pipes à eau, allumettes; étuis et bouts de cigares et/ou cigarettes.”
- 35: „Services commerciaux généraux et individuels en matière d'aliments, excitants et produits non alimentaires, en particulier en vente dans les hôtels, restaurants, petites entreprises, détaillants et entreprises de restauration; services commerciaux généraux et individuels dans les domaines suivants: produits chimiques, agents de nettoyage, polissage, abrasion et lavage, désinfectants et pesticides, produits de revêtement, produits de droguerie, cosmétiques, produits du secteur de la santé, produits pharmaceutiques et vétérinaires, pansements médicaux, dispositifs médicaux, équipements et accessoires de rasage, produits de parfumerie, articles ménagers, produits de base à usage ménager, combustible, matières d'éclairage et de propulsion, huiles et graisses à usage technique, lubrifiants, bougies, machines, outils et articles métalliques, articles de construction, articles de loisirs et articles de jardin, articles de construction, fournitures pour les loisirs et l'artisanat, produits électriques et électroniques, supports de sons et de données, dispositifs d'éclairage, chauffage, cuisson, refroidissement, séchage et ventilation, dispositifs de nettoyage à la vapeur et d'équilibrage de la vapeur, accessoires et systèmes sanitaires, véhicules et leurs composants, vélos et leurs parties et accessoires, feux d'artifice, horloges et accessoires d'instruments chronométriques, instruments et dispositifs optiques, instruments de musique, produits de l'imprimerie, articles de papeterie, articles de bureau, sacs en cuir et articles de sellerie, meubles, articles d'ameublement et décorations, tentes, bâches, articles vestimentaires, chaussures, produits textiles, articles de chapellerie, cuir et imitations de cuir, valises et mallettes, sacs à dos, parapluies et parasols, jouets, matériel et accessoires de sport, équipements et accessoires de sport, aliments et boissons, produits agricoles, horticoles et sylvicoles, animaux vivants, accessoires et aliments pour animaux de compagnie, aliments pour animaux, articles pour fumeurs, produits à base de tabac et autres excitants, également par Internet et/ou téléachat et/ou en ligne et/ou services commerciaux d'achat par catalogues; services d'agents d'import-export, acceptation, traitement et exécution de commandes (travaux de bureau); prestation de services pour des tiers (achat de biens et services pour d'autres sociétés); prise de commandes, services de livraison de commandes et traitement de

factures, également dans le cadre du commerce électronique; facturation; conception de programmes de primes et fidélisation en tant que programmes de fidélisation de la clientèle à des fins de marketing (pour autant que ce service soit compris dans cette classe); services de programmes de primes et fidélisation en tant que programmes de fidélisation de la clientèle par l'évaluation de données mathématiques pour fournir des statistiques et résumés de données statistiques (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe); publicité, acquisition de clientèle et assistance en matière de clientèle, au moyen de publicité par publipostage; organisation et mise en oeuvre d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; planification, création et mise en oeuvre d'efforts publicitaires; promotion d'entreprises sur Internet et d'autres médias; publicité, y compris promotion de produits et services de tiers par des parrainages; publication de produits imprimés à des fins publicitaires, en particulier catalogues; présentation de produits sur des supports de communication pour le commerce général et individuel; mise à jour de produits publicitaires; décoration de vitrines; merchandising (promotion des ventes) (pour des tiers); location d'espaces publicitaires, également sur Internet (bandeaux publicitaires); location de produits publicitaires et tranches-horaires publicitaires sur des supports de communication; distribution d'échantillons à des fins publicitaires, recherche de parrainages; marketing (recherches en matière de ventes), également sur réseaux numériques; recherches de marché; enquêtes à des fins d'affaires commerciales; merchandising (promotion des ventes); recherches de bases de données (pour des tiers) et/ou recherches de transactions commerciales; mise à disposition d'informations en matière de transactions commerciales et d'affaires, maintenance de données dans des banques de données informatiques; fixation de prix de produits et services, traitement de factures de systèmes de commande électroniques; location de machines et matériel de bureau; location de distributeurs automatiques; location d'installations de vente; location d'abonnements à des services de télécommunications (pour des tiers); mise à disposition d'adresses à des fins publicitaires ou commerciales et de contacts commerciaux, également par Internet, ou de transactions commerciales pour des tiers, également dans le cadre du commerce électronique, ou de contrats de téléphonie mobile (pour des tiers), ou de contrats pour des tiers par l'achat et la vente de marchandises; publicité et contrats de financement pour des tiers; prestation de services d'abonnement à des journaux (pour des tiers); services de conseillers en gestion d'affaires; services commerciaux, y compris planification et supervision de développements d'entreprises en ce qui concerne l'organisation; services commerciaux, y compris planification (assistance) concernant la gestion; services de conseillers commerciaux à des fins de concepts de franchise; gestion d'affaires commerciales; travaux de bureau; regroupement, pour des tiers, de produits divers (autre que leur transport), permettant aux clients de les voir et de les acheter commodément; services d'agents d'affaires (pour artistes)."

- 36: „Affaires financières, transactions financières et services financiers, en particulier obtention de crédits et octroi de crédits pour du commerce général et individuel, obtention de crédit-bails et locations; services d'assurances; mise à disposition d'assurances; mise à disposition de moyens financiers à des fins d'investissements dans des entreprises (courtage en crédits), constructions et établissements; services de conseillers financiers s'y rapportant, services immobiliers; affermage de biens immobiliers; services de gestion d'actifs; services de conseillers financiers, également pour concepts de franchises; services

de fonds de pension; gestion d'installations, en particulier développement de concepts d'utilisation de biens immobiliers; analyse financière; gérance de biens immobiliers."

- 37: „Machines de réparation, dispositifs électriques et électroniques; services d'installation; travaux de démolition, travaux d'entretien et de nettoyage sur des lieux domestiques (services d'aide à la personne); éradication d'insectes et animaux nuisibles, autre qu'à usage agricole; location de machines de chantier et machines de nettoyage; installation et maintenance de matériel informatique pour l'accès à Internet; travaux de construction."

- 38: „Télécommunications, en particulier mise à disposition de plates-formes commerciales sur Internet pour des produits et services commerciaux en tous genres, fourniture de termes sur réseau informatique, d'informations sur Internet, d'accès à Internet, de connexions de télécommunications à un réseau informatique, de plates-formes et portails sur Internet et intranet, préparation de canaux de télécommunications, services de téléachat, services de messagerie électronique; expédition et réception de messages en tous genres depuis et/ou vers des adresses Internet (messagerie sur le Web); informations par voie de télécommunications; services d'intermédiaires en matière d'affichage électronique (télécommunications); services de conduction, acheminement et connexion pour télécommunications; services de téléphones portables, services d'agences de presse; recueil et mise à disposition de messages et/ou communiqués de presse en tous genres (attachés de presse); location de matériel téléphonique, radiophonique, radiotéléphonique, de télécopie, modems."

- 39: „Emballage et stockage de colis et/ou marchandises; recueil, expédition et livraison de produits de colis et/ou marchandises; transport de colis et/ou marchandises en véhicules, navires, aéronefs; services logistiques dans le secteur des transports (pour autant qu'ils soient compris dans cette classe), en particulier enregistrement de commandes, logistique de stockage et contrats, logistique d'approvisionnement, logistique de distribution et logistique des retours (gestion d'inventaire), également reposant sur l'identification par radiofréquence; services d'expédition (autres que services de dédouanement de produits pour des tiers); courtage de fret; services d'une entreprise de conclusion de marchés de transport (transport de marchandises), autres que services de dédouanement de marchandises pour des tiers; services de courtage de transports; traçabilité et suivi, également par localisation électronique de produits et marchandises; services d'organisation de voyages; accompagnement de voyageurs; réservations en tous genres en matière de voyage; croisières, visites touristiques; location de stationnements, véhicules, bateaux; location de conteneurs d'entreposage; affranchissement d'envois postaux; informations en matière de trafic."

- 40: „Traitement de matériaux, en particulier travaux d'imprimerie, développement de pellicules photographiques, reproduction de tirages photographiques, développement de pellicules (également tirages numériques), recyclage de déchets et ordures, incinération et destruction d'ordures, services de tailleurs, à savoir travaux de réparation et améliorations sur des vêtements, forgeage et services de serruriers; traitements de surfaces, à savoir affinage de surfaces par traitement de matériaux."

- 41: „Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles; exploitation de lieux éducatifs, de formation, culturels, sportifs, d'expositions et de divertissement; organisation et gestion de manifestations scientifiques, culturelles et sportives; organisation et mise en oeuvre d'expositions à des fins culturelles ou éducatives, rencontres éducatives

et de formation; location de produits imprimés, supports de sons et/ou d'images, dispositifs audio et vidéo, accessoires et matériel de projection, pour autant que ces services soient compris dans cette classe; publication de produits imprimés et supports électroniques, y compris sur des supports de données (autres qu'à usage publicitaire); montage de programmes radiophoniques et de télévision; diffusion et montage d'émissions radiophoniques et télévisées également disponibles sur Internet; production de films et vidéos, location de films et vidéos; présentation de films et de vidéos; prestations d'artistes, à savoir services d'artistes du spectacle; services de billetteries, services de réservations en tous genres; prestations de services de jeux en ligne; exploitation de piscines."

- 42: „Services scientifiques et technologiques, ainsi que services de recherches et conception y relatifs; services d'analyses et de recherches industrielles; services de planification et de développement de matériel informatique et logiciels; services de conseillers en informatique et technologies des télécommunications; protection de données; stockage de données; développement, conception, équipement, installation et maintenance de logiciels, systèmes informatiques et sites Web; services de programmeurs informatiques; enquêtes, recherches dans des banques de données et Internet pour des tiers; location et maintenance d'espace sur des disques, logiciels, matériel informatique, dispositifs de traitement des données, serveurs Web; services de bureaux d'homologation; services de recherche et développement en matière de nouveaux produits (pour des tiers) planification de constructions, stockage de données électroniques; essai de matériaux; contrôle de qualité; urbanisme; planification de projets techniques; services de conseillers environnementaux; services d'informations météorologiques; services architecturaux, graphiques et de conception; élaboration d'expertises techniques; installation et maintenance de logiciels d'accès à Internet; établissement de plans pour la construction."

- 43: „Services de restauration et d'hébergement d'hôtes, location de chaises, tables, linge de table, verres; location de constructions transportables et tentes."

- 44: „Services médicaux; services vétérinaires et médicaux; traitements cosmétiques et médicaux pour l'homme et l'animal; services en matière de terres, jardinage et sylviculture, exploitation de bains, saunas; services de télémedecine; services de conseillers en matière de santé, cosmétique, soins infirmiers et soins aux personnes âgées; services de conseillers médicaux en rapport avec la mise en oeuvre de mesures pour la promotion de la santé sur les lieux de travail."

- 45: „Services juridiques; services de protection de biens ou personnes; services personnels et sociaux rendus par des tiers pour satisfaire les besoins des individus; prestation de conseils en matière de sécurité; location de vêtements; location d'extincteurs et/ou alarmes d'incendie; inspection de bagages à des fins de sécurité; concession de licences de propriété intellectuelle; attribution et enregistrement de noms de domaine; prestation de services juridiques et représentation juridique; administration de droits de propriété intellectuelle; octroi de licences de droits de propriété intellectuelle."

► Solicitant: **Albis Technologies AG**, Albisriederstrasse 199, CH-8047 Zürich, ELVEȚIA

► Mandatar: -

► Cererea de marcă nr. 1158265/22.03.2013 – **Metrolntegrator**, a fost publicată în Gazeta OMPI nr. 18/2013, la data de 23.05.2013 și având data de prioritate 01.10.2012, a fost solicitată la protecție pentru clasele de produse și servicii:

- 09: „Logiciel, équipements pour le traitement des données, appareils de communication pour la transmission de données ou de messages par câble ou sans fil ou optique, y compris appareils pour le traitement de données et de signaux ainsi que pour l'entrée, la sortie et la visualisation de données des modules prévus, appareils pour la transmission et la distribution de données, équipements pour la transmission et la distribution de données, systèmes de gestion pour la configuration, l'exploitation et la surveillance des installations, appareils et modules précités”.
- 38: „Télécommunication”.
- 42: „Consultation technique en matière d'équipement de communication pour la transmission de données et d'informations par fil ou sans fil ou optique; développement, constitution, mise à jour et installation de logiciels pour des équipements de communication”.

☛ Temei juridic invocat în opoziție:

- art. 6(1)- b, 6(2)-c, 6(2)-f și 6(4)-a din Legea 84/1998 – republicată.
- s-a solicitat excluderea în totalitate de la protecție a mărcii internaționale nr. **1158265/22.03.2013 – Metrolntegrator**, opozantul prezentând și argumentând similaritatea mărcilor și a produselor solicitate la protecție.

Totodată, oponentul, prin mandatar autorizat MILCEV BURBEA INTELLECTUAL PROPERTY & LAW OFFICE, a precizat: “Marca METRO folosită de subscrisa este o marcă notorie atât la nivelul anului 2013, cât și anterior acestei date. Cu privire la durata și întinderea utilizării mărcii notorii în România, METRO Cash&Carry a deschis primul magazin în România în octombrie 1996. În următoarea decadă, compania s-a concentrat pe extinderea rețelei de centre de distribuție, care s-a dezvoltat cu o viteză impresionantă.

Considerăm că marca solicitată la înregistrare Metrolntegrator este similară cu marca anterioară METRO de o manieră ce duce până la identitate de vreme ce elementul dominant comun al acestora este identic. În prezentul caz, elementul dominant al mărcilor în conflict este, în mod incontestabil, elementul verbal METRO. În cazul mărcii solicitate, acesta este poziționat chiar în partea de început a mărcii, format din elementul verbal Integrator și nu s-ar putea aprecia în niciun fel că acesta ar fi elementul dominant al mărcii de vreme ce apare ca element auxiliar al elementului verbal METRO.

Clasele de produse și servicii protejate de marca anterioară cuprind și produsele și serviciile pentru care se dorește protecția mărcii solicitate la înregistrare, acestea fiind identice în unele situații sau foarte similare.

Ținând cont de aceste aspecte, putem concluziona fără eroare în sensul că produsele și serviciile protejate de marca solicitată la înregistrare METROINTEGRATOR sunt identice celor protejate de marca anterioară METRO, acestea fiind incluse în lista mărcii ulterioare.

Diluarea mărcii de renume METRO poate produce consecințe cu atât mai drastice cu cât mai drastice cu cât marca se bucură de o distinctivitate inherentă care este foarte puternică. Mai mult, odată cu diluarea mărcii în mod implicit va scădea și gradul de control pe care îl deține în prezent MIP METRO asupra mărcii METRO, neputând fi astfel împiedicată comercializarea unor produse sau furnizarea unor servicii care este posibil să nu întrunească toate condițiile privind calitatea, astfel cum sunt aplicate de oponent producător și comerciant asupra produselor/serviciilor sale.”

Comisia a constatat că opoziția a fost depusă cu respectarea prevederilor legale.

Referitor la *solicitant*, acesta nu și-a prezentat punctul de vedere în legătură cu opoziția firmei irlandeze germane, însă și-a limitat clasa 09 la „*logiciel et systèmes de gestion pour la configuration, l'exploitation et la surveillance des installations pour des opérateurs de réseau*” (software și sisteme pentru instalații de configurare, operare și monitorizare pentru operatorii de rețele) și a renunțat în totalitate la clasele 38 și 42. Această limitare a fost publicată în Gazeta OMPI nr. 26/2014 la data de 10.07.2014.

Examinarea opoziției și motivarea deciziei:

Comisia de examinare opoziții în ședința din data de 21.07.2014 a constatat următoarele aspecte:

Oponentul este titularul mărcii anterioare, înregistrată la nivel internațional nr.

1096843/09.02.2011 – **METRO**, protejată pe clasele de produse și servicii menționate anterior.

Analizând mărcile aflate în conflict – **MetroIntegrator** vs. **METRO** – Comisia constată că nu există diferențe (fonetice) auditive și conceptuale care să excludă riscul de confuzie pentru consumatorul mediu.

De fapt, „construcția” fonetică a acestora este asemănătoare, fiind utilizate aproape aceleași litere, cuvântul „INTEGRATOR”, de la finalul denumirii solicitate la protecție, nereușind să facă o distincție clară a elementelor verbale. După cum se poate observa, restul „ansamblului” lingvistic al denumirilor **MetroIntegrator** și **METRO** este identic. Totodată, privind din perspectivă fonetică, ambele componente verbale au aceeași sonoritate, iar privite în ansamblu, ele sunt asemănătoare. De fapt, în cazuri, elementul dominant este „METRO”, element identic în ceea ce privește pronunția.

Chiar dacă cele două denumiri nu se pronunță la fel, Comisia consideră că ele pot fi confundate foarte ușor de către consumatorul mediu, deoarece marca solicitată de firma elvețiană nu are un element grafic predominant, care să o diferențieze. „METRO” este componenta dominantă, atenția publicului fiind atrasă tocmai de aceasta.

Comisia apreciază că aspectele menționate anterior sunt insuficiente pentru ca publicul consumator să nu confunde aceste denumiri.

De fapt, se poate afirma că similaritatea se manifestă și la nivelul produselor din clasa 09, chiar dacă compania elvețiană **Albis Technologies AG** și-a limitat această clasă: „software și sisteme pentru instalații de configurare, operare și monitorizare pentru operatorii de rețele” vs. „echipamente științifice, de navigație, de măsurare, fotografice, de film, de cântărire, de măsurare, de semnalizare, de control, de salvare și de predare echipamente și instrumente optice, echipamente și instrumente pentru conducerea, distribuirea, transformarea, stocarea, reglarea și controlul electricității, aparate pentru înregistrarea, transmisia și reproducerea sunetului și a imaginilor; suporturi magnetice de înregistrare, discuri, distribuitoare automate și mecanisme pentru aparate acționate cu bani, case de marcat, calculatoare, instrumente și dispozitive de înregistrare, transmitere, primire și reproducerea de sunet și/sau imagini și/sau date prelucrate electric (în măsura în care sunt incluse în această clasă) de asemenea, pentru utilizarea mobilă și de instalare în autovehicule, dispozitive de navigație, echipamente și instrumente fotografice, de film și optice; suportul de înregistrare de date pentru stocarea de informații, date, imagini și sunet (în măsura în care sunt incluse în această clasă), suporti de înregistrare, fișiere de sunet, muzică, imagine, video și de joc date (descărcabile), în special în ceea ce descărcare de pe Internet, dispozitive de prelucrare a datelor și calculatoare, a copiatoarelor; carduri de memorie, magnetice și optice; înregistrări electrice cu elemente de memorie, toate elementele menționate anterior, cu și fără informații stocate acolo, microprocesoare, dispozitive periferice pentru calculatoare, inclusiv accesorii ale acestora, în măsura în care sunt incluse în această clasă, hardware de calculator (software); console de jocuri electronice, încuietori electrice și șuruburi; dispozitive de întreținere ca echipament auxiliar pentru receptoare de televiziune sau de calculatoare; programe de da calculatoare, software, extinctoare, triunghiuri de avertizare, cabluri electrice, cabluri, switch-uri și tablouri de distribuție, baterii, tahometre, transformatoare, filme, îmbrăcăminte de prevenire a accidentelor, inclusiv încălțăminte, îmbrăcăminte specială pentru scopuri de salvare, și anume accident, radiații și de prevenire a incendiilor, articole de îmbrăcăminte și încălțăminte de protecție, măști de protecție (măști de siguranță pentru muncitori), ochelari de protecție și măști, costume de scufundare, ochelari de vedere tip sport, căști de protecție, fiare electrice de călcat, aparate de sudură, echipamente electrice de lipit și aparate de sudură, încărcătoare de baterii, containere speciale care sunt adaptate special la echipamentele și instrumentele menționate mai sus, ochelari, inclusiv ochelari de soare și părți ale acestora”, deoarece este deja cunoscut faptul că toate acestea sunt comercializate în aceleași tipuri de magazine, fiind expuse în cadrul acelorași raioane, iar de cele mai multe ori, așezate pe rafturi apropiate.

Toate aceste aspecte sunt insuficiente pentru ca publicul consumator să nu le confunde, astfel, consumatorul mediu poate deduce că producătorul german și-a lărgit și diversificat „familia” de mărci.

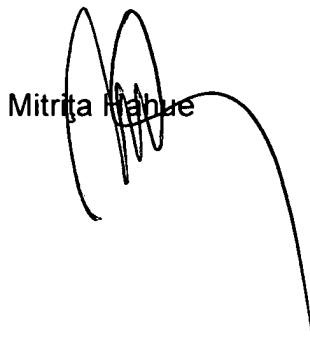
Ținând cont de această argumentație, se apreciază că apariția riscului de confuzie și de asociere în rândul publicului este evidentă, mai ales că nu întotdeauna avem de-a face cu un consumator avizat.

În concluzie, Comisia a constatat că sunt aplicabile prevederile art. 6(1)-b și 6(2)-c din Legea 84/1998 – republicată.

Referitor la notorietatea invocată de opozant în baza art. 6 (2) lit. f) din Legea 84/1998 – republicată, aceasta a fost argumentată și probată prin documentele (facturi ce atestă valoarea vânzărilor produselor în magazinele „**METRO**” pe teritoriul Uniunii României; reclame cu marca deținută de compania germană, sondaje de opinie din care reiese clar că populația din țara noastră este familiarizată cu marca deținută de MIP METRO, etc.) existente la dosar.

De asemenea, renumele mărcii „**METRO**” în România, renume care a fost susținut conform prevederilor art. 6(4)-a din cadrul aceleiași legi, a fost demonstrat.

Astfel, în temeiul art. 21 din Legea nr. 84/1998 - republicată, Comisia a decis admiterea în totalitate a opoziției.

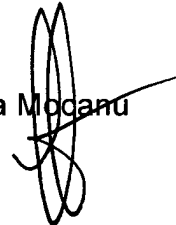


Mișuța Rădule

Comisia formată din:



Estella Guttman



Luiza Mocanu

Data: 21.07.2014